BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL ÉCOPHYTO

BSV VITICULTURE – BILAN 21 DÉCEMBRE 2023

rédigé par Pauline ARDOIS - Chambre d'agriculture des Pays de La loire

Bilan 2023

Le réseau d'observations

- **17 BSV publiés en 2023**

Ces bulletins ont été publiés à un rythme hebdomadaire entre le 29 mars et le 20 juillet. La rédaction de ces bulletins a pu être réalisée grâce à la contribution de 22 observateurs, répartis dans 10 structures partenaires. Le réseau comporte :

- 15 cépages différents répartis sur 7 secteurs,
- 104 pièges (52 parcelles)
- 137 parcelles visitées régulièrement
- Dont 41 témoins non traités (au moins jusqu'à l'apparition des 1ers symptômes).

	Nombre observateurs	Parcelles traitées	Parcelles témoins	Cabernet Franc N	Cabernet Sauvignon N	Chardonnay B	Chenin	Cot/Malbec	Folle Blanche B	Gamay N	Grolleau G	Grolleau N	Melon B	Merlot	Pineau d'Aunis	Pinot gris	Sauvignon	Selbel
Aubance	2	10	2	4	3	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0
Coteaux d'Ancenis	1	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Layon	5	16	6	8	0	3	8	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0
Pays de Retz	4	8	2	0	0	1	0	0	1	2	1	0	5	0	0	0	0	0
Sarthe	1	9	1	0	0	0	6	0	0	1	0	0	0	0	3	0	0	0
Saumurois	4	20	12	17	0	4	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sèvre et Maine	7	31	18	0	0	6	0	1	3	0	0	0	37	1	0	0	0	1
Vendée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	22	96	41	29	3	15	26	1	4	5	1	4	42	1	3	1	1	1

RESUME 2023

Phénologie 2023
Nouvelle année de gel. Malgré tout, les sorties de grappes sont importantes. Le déficit hydrique du printemps ne semble pas impacter le potentiel de rendement.

Érinose
Année calme, la pousse régulière a rapidement dilué les symptômes.

Mildiou
Les précipitations fréquentes de l'été ont engendré des contaminations importantes.

Oïdium
Des symptômes bien présents, y compris sur des cépages moins sensibles.

Black-rot
Une pression black rot importante, mais bien maîtrisée.

Botrytis
Année favorable au botrytis mais peu de dégâts.

Cochylis/ Eudémis
Toujours moins de papillons piégés et de dégâts observés.

Cicadelles vertes
Arrivée tardive sur les parcelles.

ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web…

- www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr
- www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
- www.polleniz.fr

… ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution : https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/abonnez-vous-gratuitement-aux-bsv/

CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

POLLENIZ
RÉSEAU POUR LA SANTÉ DU VÉGÉTAL
Réseau FREDON-FDGDON Pays de la Loire

Bilan climatique

• Un été dans les normes

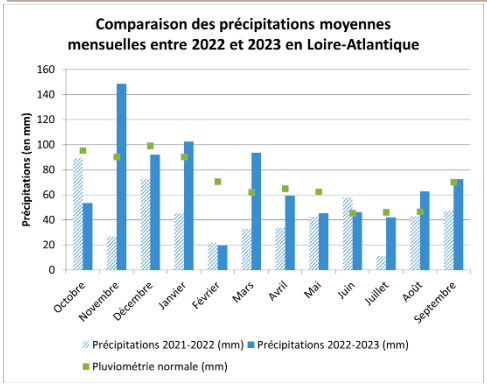

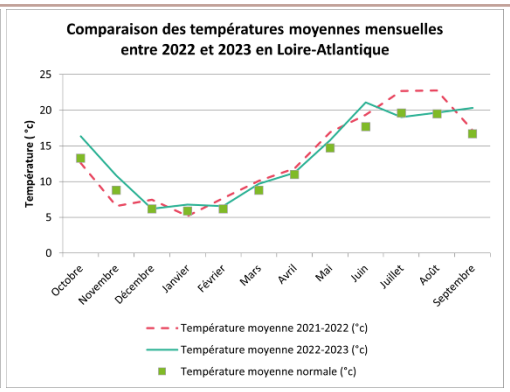

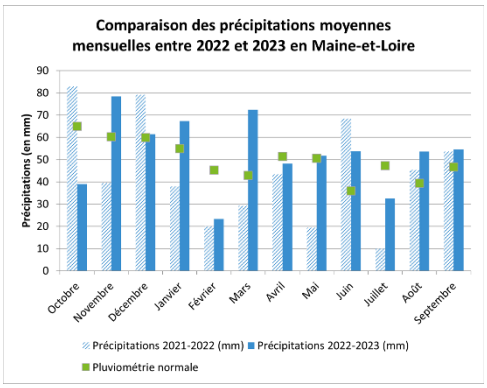

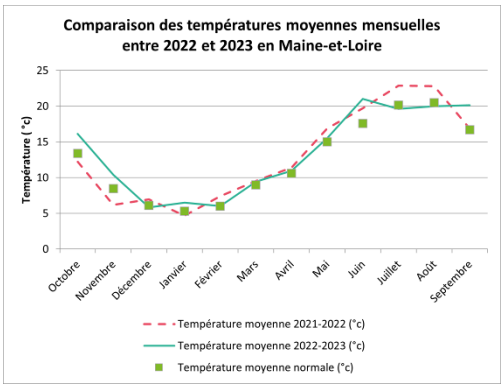

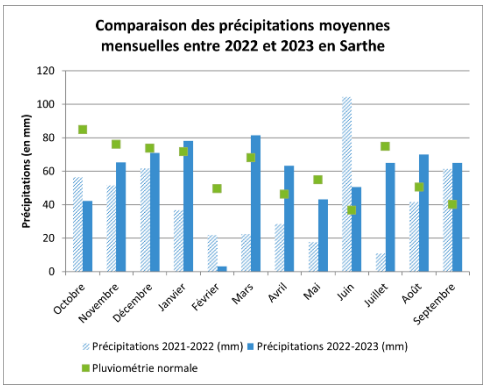

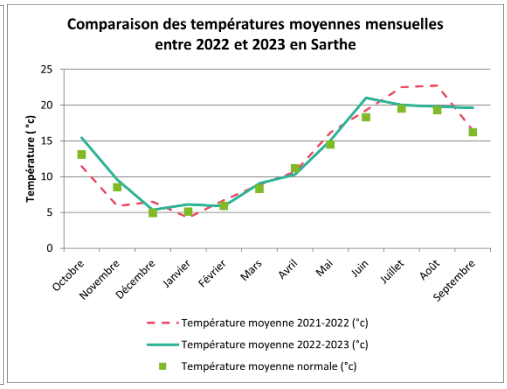

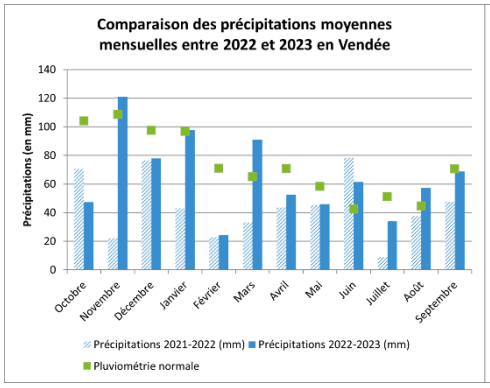

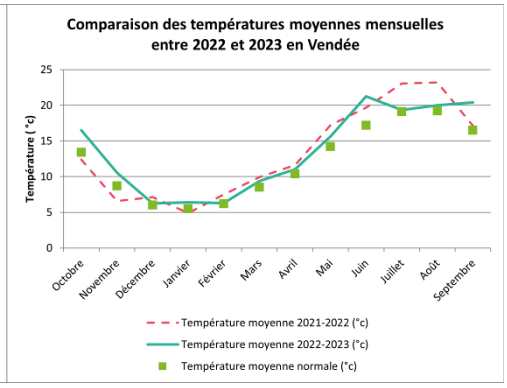

Données météo issues de Weather Measure –moyenne sur 2 (72, 85) ou 3 (44, 49) points météo. Les données sur les normales de saisons sont issues des statistiques 1981-2010 de MétéoFrance.

La saison viticole 2022-2023 a été marquée par un automne à la pluviométrie proche de la normale, les excès d'eau du mois de novembre rattrapant le déficit d'octobre. Au cours de l'hiver, le mois de février, très sec, est suivi par un mois de mars très pluvieux et plus chaud que la normale qui enclenche la croissance végétative. Un mois d'avril plus proche des normales de saison en températures apporte (à nouveau) son lot de gelées matinales.

Malgré les précipitations de mars, le déficit hydrique se creuse. Le temps reste sec au printemps et les précipitations du mois de juin ne compensent pas les manques du début de la saison. Les températures sont proches des normales jusqu'en juin, qui apporte les premières vagues de chaleur puis son lot de pluies orageuses et de grêle.

Le mois de juillet s'accompagne d'un cortège de précipitations très fréquentes mais peu abondantes. Les températures des mois de juillet et août sont proches de la normale. Les précipitations reviennent en août de façon plus abondante permettant l'avancement de la phénologie et le remplissage des grains.

Les vendanges se déroulent dans un climat globalement chaud et humide, avec des températures proches d'un mois d'août et des précipitations supérieures à la normale.

Phénologie

• Pas de

Données issues des observateurs SBT/logiciel de saisie — Les dates affichées correspondent à la date pour laquelle la majorité des parcelles ont atteint ou dépassé ce stade. Les observations se font en début de semaine, le stade peut donc être atteint dans les quelques jours précédant la date d'observation.

	Éclatement du bourgeon (BBCH 09)	Boutons floraux séparés (BBCH 57)	Mi floraison (BBCH 65)	Fermeture de grappe (BBCH 79)
Cabernet F	17 avril	22 mai	05 juin	10 juillet
Chardonnay	11 avril	30 mai	30 mai	03 juillet
Melon de B	11 avril	30 mai	05 juin	03 juillet
Pineau d'Aunis	24 avril	30 mai	13 juin	17 juillet

À retenir de la phénologie 2023 :

Le mois de mars, plus chaud et arrosé que la normale a enclenché la croissance végétative avec un débourrement précoce des bourgeons (stades « pointe verte » dès le 27 mars). Cette précocité a été suivie au mois d'avril de plusieurs jours de gel qui ont entrainé des dégâts variables sur tous les vignobles de la région. Malgré ces coups de froid et une reprise lente, une bonne sortie de grappe a pu être observée. Les premières fleurs ont fait leur apparition autour de la fin mai, marque d'un millésime précoce malgré le gel d'avril. Les grappes se sont fermées au cours du mois de juillet. Les températures douces des mois d'été et la pluie du mois d'août ont permis une avancée phénologique normale. Les vendanges ont démarré au début du mois de septembre sous des températures estivales.

Photo : M. Jehanno CAPDL

BBCH 06 — éclatement du bourgeon sur Melon B

Photo : L. Dutruel — LPA Edgard Pisani

BBCH 61 — début floraison sur Chardonnay

Photo : F. Banctel, CAPDL

BBCH 70 — nouaison sur Melon B

Photo : J-G Breque, caves Robert et Marcel

BBCH 78 — fermeture de grappe sur Chenin

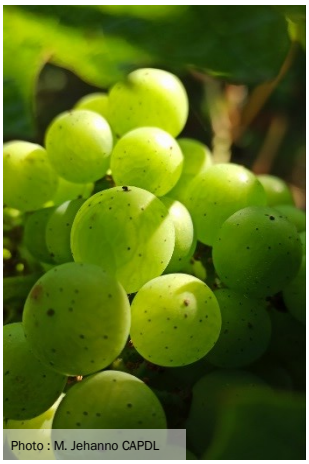
Photo : M. Jehanno CAPDL

BBCH 80 — veinures visibles sur Melon B

Bioagresseurs printaniers

• Peu d'attaques printanières

Le printemps 2023 a été plus propice aux attaques printanières que le précédent. En particulier, la pression pyrale a été plus importante qu'à l'accoutumée. Cependant, peu de parcelles ont atteint les seuils d'alerte concernant les ravageurs printaniers et ces derniers ont fait peu de dégâts sur le vignoble ligérien en moyenne.

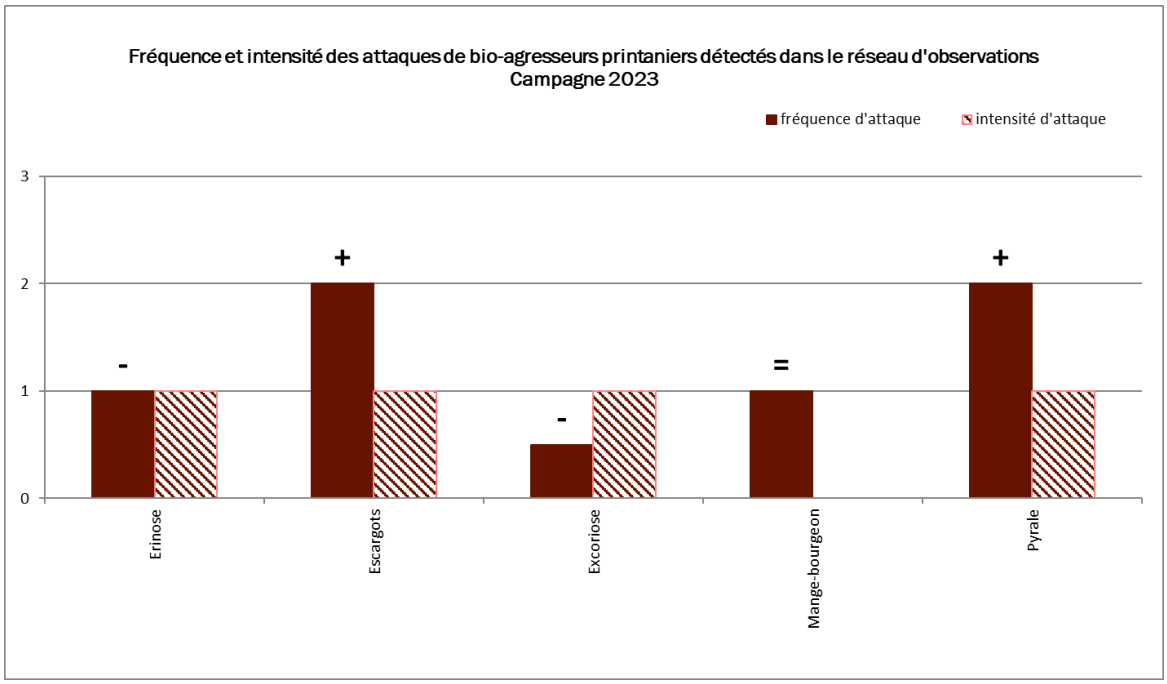

Légende :
Fréquence = régularité des dégâts observés
Intensité = gravité des dégâts observés
Niveaux d'attaque de nul = 0 à fort = 3
+, - et = : évolution de la pression par rapport à l'année antérieure

La gravité de l'attaque combine donc la fréquence et l'intensité de l'attaque des parcelles touchées. Ces paramètres reflètent la pression sanitaire de l'année, sans prendre en compte la mise en œuvre des différentes stratégies de protection.

Photo : M. Jehanno CAPDL

Boarmie

Prise la main dans le sac, cette boarmie est bien camouflée grâce à ses couleurs.

Photo : C. Boucton, CAPDL

Escargots montés sur un cep de Folle Blanche

Photo : P. Ardois CAPDL

Symptômes de pyrale et pyrale

Photo : M. Jehanno, CAPDL

Erinose sur feuilles

Mildiou

• Une dynamique épidémique forte mais bien gérée par les vignerons

- Premières taches sur le réseau observées autour du 15 mai, sur les pampres et les complants.
- Maturité des œufs suffisante pour des contaminations épidémiques acquise avant la fin du mois d'avril.
- Attaques sur grappes visibles dès le début du mois de juin.
- Pluies fréquentes en été favorables au développement de la maladie.

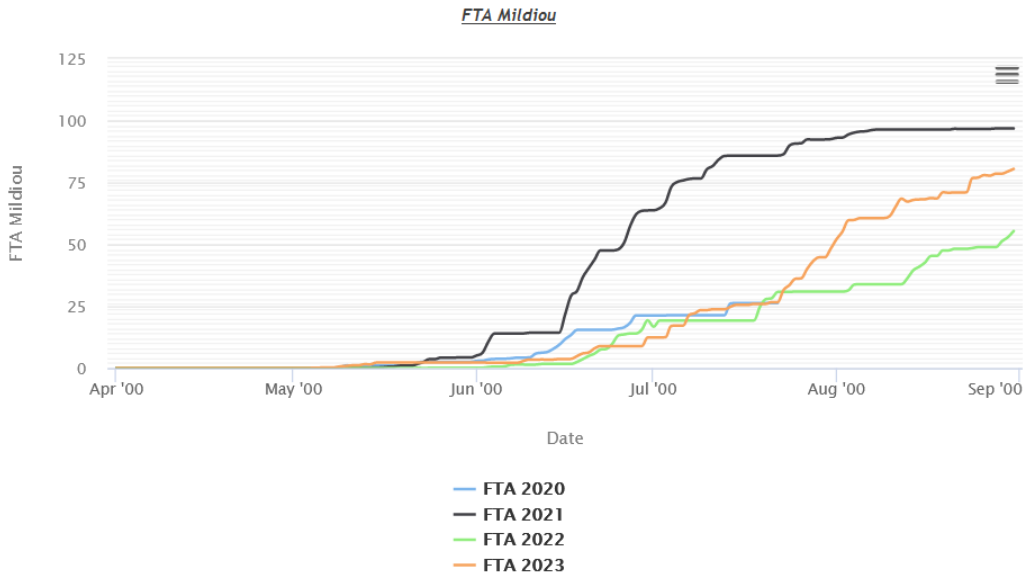

Comparaison des fréquences théoriques d'attaque mildiou modélisées entre 2020 et 2023 — Modèle Potentiel système IFV Bulletin n°14 d'information modélisation du 24/07/2023, David Lafond, disponible sur EPIcure

On peut observer à la lecture de ces courbes comparatives des 4 derniers millésimes, que l'année 2023 a connu une pression mildiou importante, avec une augmentation régulière de la fréquence théorique d'attaque.

• Dates des premières contaminations modélisées.

	Contaminations élites		Contaminations épidémiques	
	Première station	Dernière station	Première station	Dernière station
Anjou-Saumur	13/04/2023	10/05/2023	28/04/2023	13/05/2023
Nantais	13/04/2023	23/07/2023	27/04/2023	11/08/2023
Sarthe	11/04/2023	09/05/2023	14/04/2023	08/05/2023
Vendée	14/04/2023	08/05/2023	27/04/2023	10/05/2023

Données issues du modèle Potentiel système, IFV. Premières stations météo sur lesquelles le modèle calcule des contaminations.

Mildiou

• Comparaison des pressions mildiou 2022 et 2023

2023	Pourcentage de parcelles avec au moins un cep atteint	Pourcentage de parcelles avec présence de mildiou sur feuille	Fréquence sur feuilles	Pourcentage de parcelles avec mildiou sur grappe	Fréquence sur grappes
Bilan à la floraison (semaine du 5 au 11 juin) :	32 %	20 %	2 %	20 %	2 %
Bilan fin juillet (semaine du 17 au 23 août) :	87 %	87 %	24 %	82 %	44 %

Comparatif des observations terrain entre 2022 et 2023 (hors témoins).

2022	Pourcentage de parcelles avec au moins un cep atteint	Pourcentage de parcelles avec présence de mildiou sur feuille	Fréquence sur feuilles	Pourcentage de parcelles avec mildiou sur grappe	Fréquence sur grappes
Bilan à la floraison (semaine du 30 mai au 05 juin) :	7 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Bilan fin juillet (du 25 au 31 juillet) :	85 %	90 %	24 %	43 %	26 %

L'arrivée du mildiou sur les parcelles est précoce. Au moment de la floraison, près d'un tiers des parcelles est déjà atteint par le mildiou et des symptômes sont parfois visibles sur les inflorescences. À l'approche de la véraison, la quasi-totalité des parcelles sont touchées, et la fréquence moyenne des symptômes sur les grappes est importante, l'intensité des attaques sur grappe reste toutefois maîtrisée dans la plupart des cas et sur la majorité des parcelles on observe des intensités inférieures à 20 %.

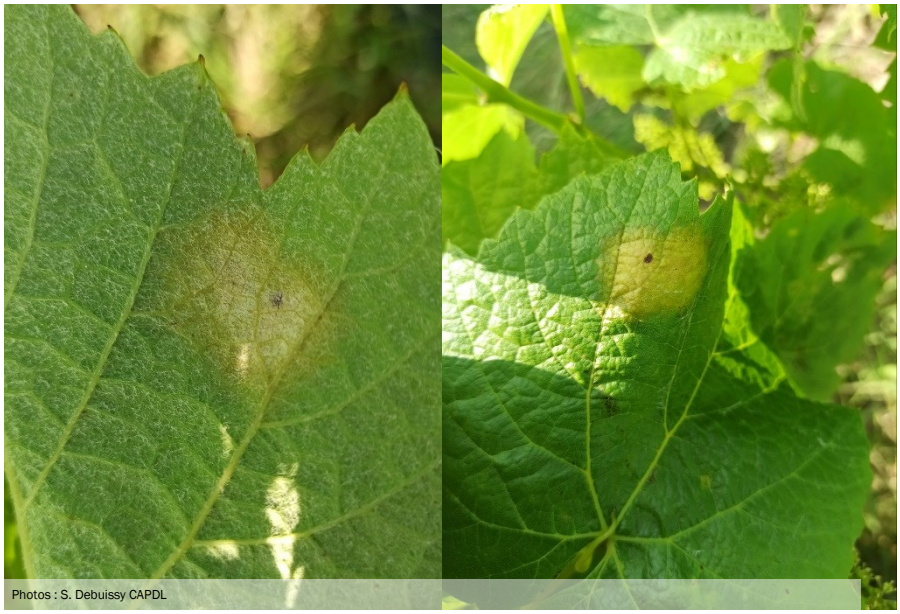

Mildiou sur feuille — face inférieure (à gauche) et supérieure (à droite) tache d'huile sur la face supérieure de la feuille et feutrage blanc sur la face inférieure.

Mildiou sur grappe sous forme de rot brun et rot gris.

Oïdium

• Présent principalement sur les cépages les plus sensibles

- Dynamique modérée projetée par le modèle.
- Premiers symptômes sur grappes observés sur le réseau le 19 juin sur un cépage et une parcelle sensibles (chardonnay).
- Des pressions très fortes sur certaines parcelles à historique (parfois jusqu'à 100 % des grappes touchées).

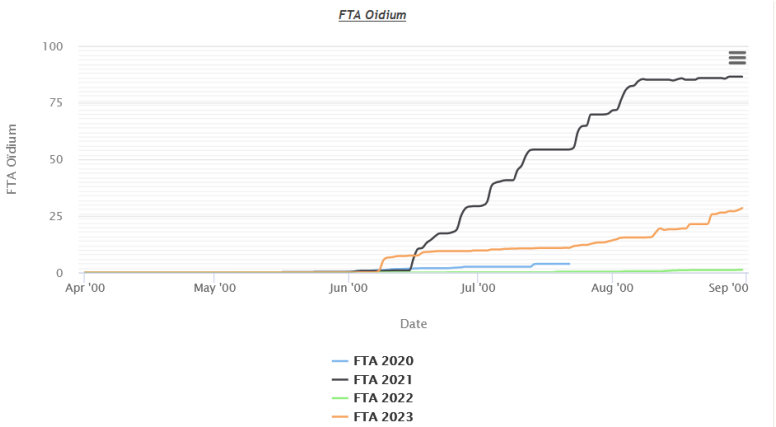

Comparaison des fréquences théoriques d'attaque oïdium modélisées entre 2020 et 2023 — Modèle Potentiel système IFV Bulletin n°14 d'information modélisation du 24/07/2023, David Lafond, disponible sur EPIcure

2023	Pourcentage de parcelles avec au moins un cep atteint	Pourcentage de parcelles avec présence d'oïdium sur feuille	Fréquence sur feuilles	Pourcentage de parcelles avec oïdium sur grappe	Fréquence sur grappes
Bilan à la floraison (semaine du 05 au 11 juin) :	6 %	2 %	1 %	0 %	0 %
Bilan fin juillet (du 17 au 23 juillet) :	31 %	14 %	23 %	31 %	21 %

Bilan des pressions (hors témoins) à des stades clé du développement de la vigne.

La pression oïdium calculée par le modèle est restée modérée tout au long de l'année. Les conditions météorologiques, plus favorables au mildiou n'ont pas entrainé d'épidémie majeure d'oïdium mais ont tout de même maintenu un taux d'humidité favorable à son développement. Ainsi, localement sur les parcelles et les cépages les plus sensibles, la pression de cette maladie cryptogamique pouvait être très importante. En moyenne sur le réseau, la fréquence d'apparition des symptômes en fin de saison est comparable à celle de l'an passé sur le réseau SBT.

Photo : F. Chauvet, CAMN

Oïdium sur feuille (verso)

Photo : J-G Breque, caves Robert et Marcel

Oïdium sur grappe de chenin

Black rot

• Une pression plus importante que les années précédentes

- Risque évalué faible tout au long de la saison pour les parcelles sans historique.
- Risque fort au cours du mois de juin pour les parcelles à historique.
- Quelques symptômes sur feuilles au moment de la floraison sur 4 % des parcelles du réseau avec une intensité d'attaque très faible.
- Des symptômes sur grappes observés à la fin du mois de juillet sur un peu plus d'une parcelle sur 10, ce qui est élevé par rapport aux années précédentes.

Photo : S. Savary, Bellanné

Symptômes de Black rot sur feuille. Les pycnides sont visibles au cœur de la tache café-au-lait.

Méthodes alternatives

La prophylaxie au cours de l'hiver sera particulièrement importante cette année pour limiter l'inoculum présent sur les parcelles au printemps prochain !

En éliminant les grains et grappes desséchées (momies) présentes sur les souches au cours de la taille il est possible de réduire l'inoculum. De même le travail du sol après la taille enfouit les sarments atteints et contribue à réduire l'inoculum.

Photo : M. Jehanno CAPDL

Black-rot sur grappe

Botrytis

• Pluies estivales favorables à la pourriture grise

- Quelques symptômes sur feuille en début de saison, sans gravité.
- Quelques symptômes de botrytis pédonculaire autour de la floraison.
- Les premiers symptômes sur grappe apparaissent autour du 20 juin.
- Conditions climatiques humides plutôt favorables.
- À l'approche de la véraison, environ 1 parcelle sur 5 présente des symptômes de botrytis.
- En moyenne sur ces parcelles, 8 % des grappes sont touchées.

Photo : P. Ardois CAPDL

Symptômes de botrytis pédonculaire

Photo : C. Bregeon, CAPDL

Foyer de botrytis

Tordeuses de la grappe

• En perte de vitesse cette année encore.

Cette année, comme depuis plusieurs années, le nombre de papillons piégés est encore en régression. Près de la moitié des pièges du réseau observés régulièrement n'ont capturé aucun papillon et la majorité des pièges ont attrapé moins de 10 papillons à la fois. Les dynamiques de vol semblent encore régresser.

Cela est appuyé par la quasi-absence de pontes sur le réseau d'observation, ainsi que la faible incidence des glomérules en première génération. Le vol de la deuxième génération semblait légèrement plus important autour de la fin juin pour les cochylis, mais peu de perforations ont été observées au cours de l'été.

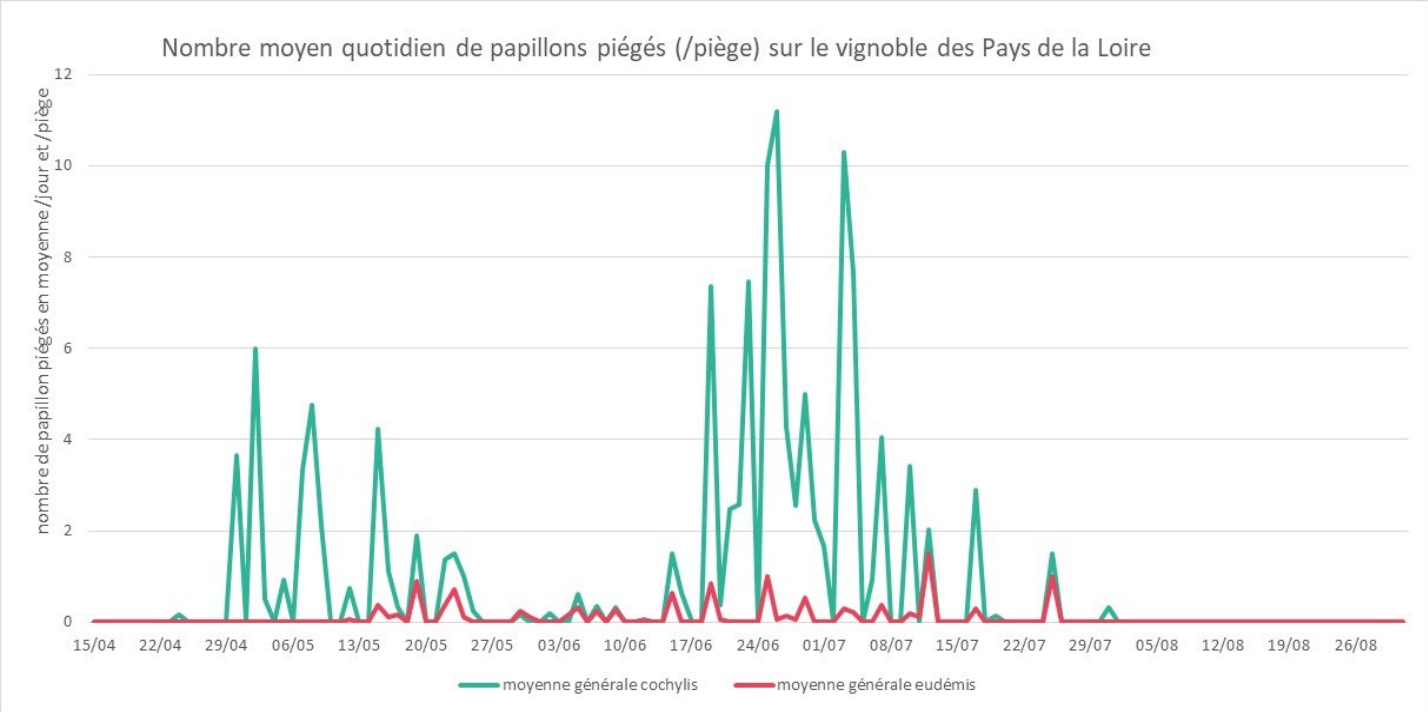

Deux pics de vols identifiables pour la cochylis grâce au réseau de piégeage de la surveillance biologique du territoire. Le nombre de papillons piégés reste en moyenne assez faible. Bien que le nombre d'eudémis piégées soit en moyenne plus faible que le nombre de cochylis, certains secteurs ne piègent plus que ce papillon (Saumurois) et on le trouve sporadiquement sur toute la région.

Source : M. Jehanno, CAPDL

Larve de cochylis sortie de son glomérule

Source : F. Banctel,

Papillon de cochylis piégé sur plaque engluée

Cicadelles vertes

• Peu de dégâts cette année

2023	Semaine du 3 au 9 juillet	Semaine du 10 au 16 juillet	Semaine du 17 au 23 juillet
Nombre de parcelles observées	95	74	79
% de parcelles sans cicadelle	78	76	58
% de parcelles avec moins de 50 larves/100 feuilles	22	24	33
% de parcelles avec entre 50 et 100 larves/100 feuilles	0	0	5
% de parcelles avec plus de 100 larves/100 feuilles	0	0	4

2022	Semaine du 11 au 17 juillet	Semaine du 18 au 24 juillet	Semaine du 25 au 31 juillet
Nombre de parcelles observées	95	57	33
% de parcelles sans cicadelle	48	38	97
% de parcelles avec moins de 50 larves/100 feuilles	50	54	3
% de parcelles avec entre 50 et 100 larves/100 feuilles	2	4	0
% de parcelles avec plus de 100 larves/100 feuilles	0	4	0

La pression cicadelle de la saison est restée globalement faible. L'apparition des premières larves a été tardive. Moins de la moitié des parcelles du réseau ont été colonisées par ce ravageur et le nombre de cicadelles est resté faible à moyen. Seules quelques parcelles en Sarthe ont vu le niveau d'infestation dépasser le seuil de 100 cicadelles pour 100 feuilles.

Peu de grillures ont été observées, les parcelles les plus touchées ne dépassaient pas une intensité de grillures de 10 %. Les dégâts observés n'ont généralement pas posé de problème au niveau de la maturation des baies.

Source : M. Jehanno CAPDL

Larve de cicadelle stade L1

Source : S. Savary, Bellanné

Grillures sur feuilles

Synthèse estivale

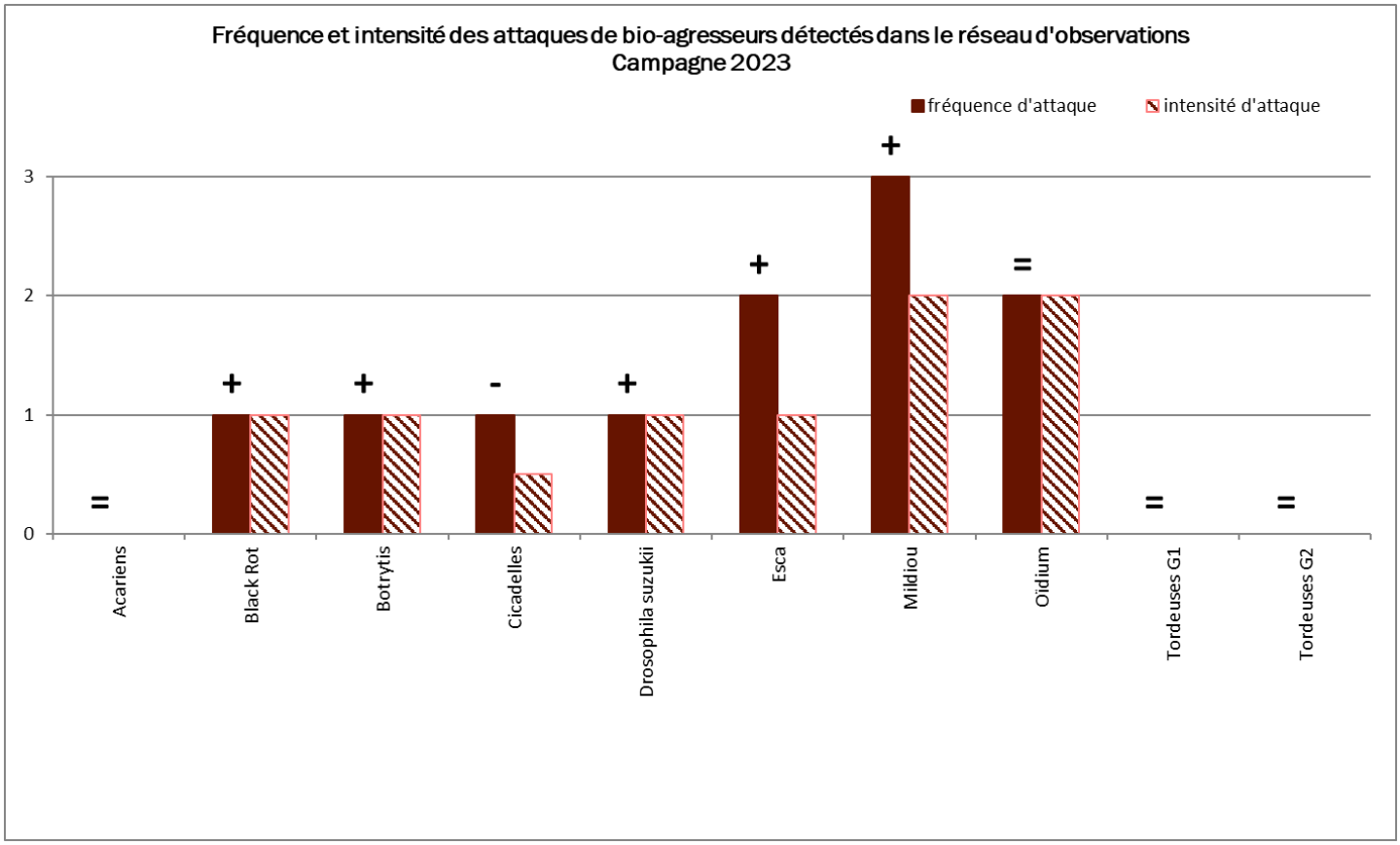

Légende :
Fréquence = régularité des dégâts observés
Intensité = gravité des dégâts observés
Niveaux d'attaque de nul = 0 à fort = 3
+, - et = : évolution de la pression par rapport à l'année antérieure

La gravité de l'attaque combine donc la fréquence et l'intensité de l'attaque des parcelles touchées. Ces paramètres reflètent la pression sanitaire de l'année, sans prendre en compte la mise en œuvre des différentes stratégies de protection.

Maladies du Bois

InterLoire et les chambres d'agriculture ligériennes ont relancé depuis 2012 l'observatoire des maladies du bois. Opérationnel depuis 2013, cet observatoire permet une vision fine par vignoble et par cépage. Les fiches de synthèse réalisées par InterLoire à partir des observations des chambres d'agriculture concernent le melon, le chenin, le cabernet franc et le sauvignon blanc. Vous pouvez retrouver les synthèses au lien suivant : observatoire maladies du bois.

En 2023, l'année chaude et humide semble avoir été favorable à l'expression des symptômes d'ESCA.

Flavescence dorée

Le nouveau **règlement européen santé des végétaux 2016/2031** est entré en application le 14 décembre 2019. Dans ce cadre, **le phytoplasme de la flavescence dorée de la vigne** a été classé comme **organisme de quarantaine (OQ)** de l'Union (**annexe II B** du règlement d'exécution 2019/2072/UE). Ce règlement d'exécution établit une harmonisation dans l'Union des mesures de protection contre les organismes nuisibles des végétaux.

Le phytoplasme de la flavescence dorée de la vigne continue d'être de lutte obligatoire de façon permanente et en tout lieu dans l'UE et de faire l'objet au niveau UE d'une obligation de mise en place de **plans de surveillance pluriannuels**. Toutefois dans certaines zones de l'UE où le phytoplasme ne peut plus être éradiqué, une stratégie d'enrayement peut venir remplacer la stratégie d'éradication dans ces zones délimitées établies en application du règlement d'exécution 2022/1630/UE. Au niveau national, la lutte contre la Flavescence dorée et son insecte vecteur est déterminée par l'arrêté du 27 avril 2021.

Le principal vecteur de la flavescence dorée est une **cicadelle inféodée à la vigne : *Scaphoideus titanus*** qui transmet le phytoplasme en se nourrissant.

La flavescence dorée est une maladie très dommageable pour les vignobles du fait des pertes de rendements couplées au dépérissement des ceps. Sans mesure de contrôle, elle se propage rapidement et peut affecter la totalité des ceps en quelques années.

Les **populations du vecteur** sont suivies via le réseau SBT et par des piégeages et observations menés par le SRAL et son délégataire Polleniz. Cette année lors de ces suivis, aucun individu n'a été piégé en Sarthe et Loire-Atlantique, bien que l'insecte ait été détecté dans le sud du département ces deux dernières années. Il a été retrouvé en Maine-et-Loire et en Vendée. Suite à la détection d'un foyer de flavescence dorée en 2022 dans le saumurois, une prospection exhaustive des parcelles situées en zone délimitée a été réalisée en 2023 par Polleniz ou sous son encadrement. Cette surveillance a permis de détecter à nouveau la maladie dans cette zone dont le périmètre devra être étendu. Cette découverte aboutit à un arrachage des ceps correspondant à l'échantillon contaminé et au maintien des mesures de lutte et de surveillance. Celles-ci sont précisées par arrêté préfectoral.

Pour en savoir plus : France Agrimer

• Reconnaître et signaler une jaunisse

Rappel : le Bois noir ou stolbur est également une maladie causée par un phytoplasme. Les symptômes ne sont **pas distinguables** de ceux de la flavescence et en cas de symptômes douteux, **une analyse** doit être faite pour confirmer ou infirmer la présence de la maladie. L'insecte vecteur (*Hyalesthes obsoletus*) ne vit qu'occasionnellement sur la vigne. La propagation de la maladie est plus faible et la menace sur la pérennité du vignoble est moindre.

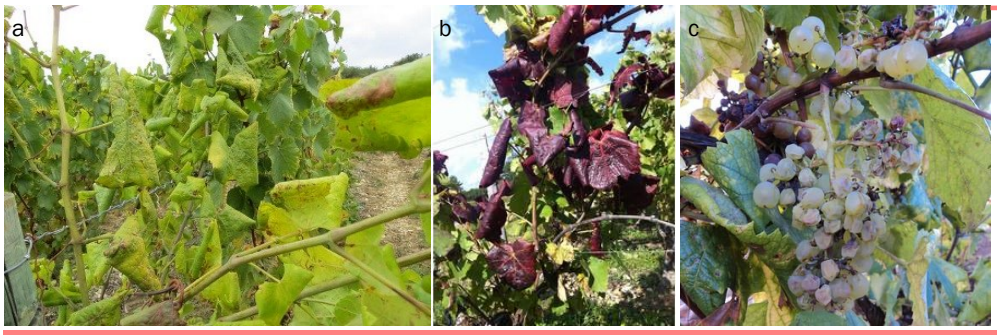

Symptômes de jaunisse de la vigne (flavescence dorée ou bois noir) sur feuillage d'un cépage blanc (a), d'un cépage rouge (b) et sur grappe (c) – Source : «stop flavescence Bourgogne »

J'ai un doute sur un cep, que faire ?

Si au cours de vos observations ou interventions dans les parcelles vous repérez des ceps présentant les symptômes de la flavescence dorée (**feuilles rougissantes ou jaunissantes** qui s'épaississent et se retournent vers l'intérieur, **absence d'aoûtement**, le bois reste vert caoutchouteux, le **port est pleureur**, les **baies dépérissent** et sèchent) pas de panique ! **Repérez le cep** (n° du rang, n° du cep + repérage avec de la rubalise, du ruban adhésif ou une bombe de peinture) puis **contactez le SRAL** (02 41 72 32 32). En cas de suspicion avérée, un prélèvement sera fait pour effectuer l'analyse permettant de vérifier la présence ou non de la maladie. Si vous souhaitez un deuxième avis, n'hésitez pas à contacter vos conseiller-es. **La prospection et le dépistage sont deux points fondamentaux dans la lutte contre la propagation de la maladie, votre vigilance et votre contribution sont primordiales !**

Drosophiles et pourriture acide

Drosophila suzukii a été identifiée en France en 2010, et elle cause depuis 2011 des dégâts sur fruits rouges mais aussi sur raisins si les conditions lui conviennent.

À la fin septembre 2014 de nombreuses observations de progression de **pourriture acide** sont remontées **des vignobles angevins, saumurois et sarthois.**

Suite à cet épisode, des pièges de suivis d'adultes ont été mis en place dans le réseau entre 2015 et 2020 : l'objectif était de connaître la présence et la répartition de cette espèce par rapport à l'autre espèce jusqu'ici majoritaire ***Drosophila melanogaster***.

Les observations de piégeage sur la période 2015-2020 montrent une progression de la présence de *D. suzukii* dans les pièges du vignoble ligérien.

Cette année, des soucis liés à la pourriture acide ont été remontés par de nombreux vignerons de la région. Ceux-ci ne sont cependant pas tous forcément liés à *Drosophila suzukii*.

Adulte mâle de D suzukii reconnaissable à ses points noirs sur les ailes

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa **est une bactérie phytopathogène de lutte obligatoire sur l'ensemble du territoire.**

Elle provoque des **dépérissements** sur plus de 300 espèces végétales. La bactérie a été détectée pour la première fois dans l'Union européenne en Italie en 2013 (région des Pouilles). D'autres foyers sont apparus ensuite ponctuellement dans plusieurs États membres.

En France, la maladie est présente depuis 2015 en Corse et en région PACA. Elle a ensuite été détectée en Occitanie en 2020.

Plusieurs sous-espèces de *Xylella fastidiosa* ont été identifiées. Parmi celles-ci, la sous-espèce *fastidiosa* (*Xylella fastidiosa* subsp. *fastidiosa*) affecte la vigne sous le nom de **« maladie de Pierce »** (voir fiches techniques détaillées sur le «portail écophytopic ».).

Le nouveau règlement européen santé des végétaux 2016/2031 est entré en application le 14 décembre 2019. Les listes d'organismes nuisibles sont fixées par la Commission européenne, par le biais d'actes secondaires. Dans ce cadre, Xylella fasitidiosa a été classée comme organisme de quarantaine par son inscription à l'annexe II B du règlement d'exécution 2019/2072/UE, et comme organisme de quarantaine prioritaire (OQP) de l'Union par le réglement délégué 2019/1702/UE.

Ce règlement d'exécution établit une harmonisation dans l'Union des mesures de protection contre les organismes nuisibles des végétaux.

Xylella fastidiosa continue d'être de lutte obligatoire de façon permanente et en tout lieu dans l'UE et fait l'objet au niveau UE d'une obligation de mise en place de plans de surveillance annuels.

Au delà des prospections historiquement réalisées en pépinières et en vignes mères, depuis 2017 la surveillance de notre territoire vis à vis de cette maladie a été étendue au vignoble. L'objectif est de vérifier l'absence de cette bactérie sur cette culture et de détecter, le cas échéant, sa présence le plus précocement possible pour mettre en place les mesures de gestion de foyer qui s'imposent.

La surveillance sanitaire du territoire vis à vis de cette bactérie est également un enjeu important pour apporter les garanties nécessaires à la pérennité de nos exportations de végétaux destinés à la plantation.

Chaque année environ 1 % du vignoble régional fait ainsi l'objet d'une **prospection officielle** par le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) de la DRAAF Pays de la Loire ou son délégataire FREDON-POLLENIZ

Cette surveillance est complétée par celle du réseau SBT dont une partie des observateurs a été formée à la reconnaissance de cette maladie.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter les services du SRAL, de Polleniz ou la rédactrice du BSV.

Symptômes sur feuilles dus à Xylella f.

Actions en lien avec la SORE

Le bulletin de santé du végétal et la surveillance biologique du territoire sont des outils puissants pour appuyer la surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés et émergents.
Ainsi, tout au long de l'année, des communications ont été faites sur différents organismes de quarantaine concernant la viticulture. De même, une surveillance de ces organismes a été mise en place grâce au réseau d'observateurs et au service régional de l'alimentation (SRAL) avec le déploiement de pièges et des observations sur les parcelles. Cette surveillance est nécessaire pour détecter tout foyer rapidement afin de limiter les risques de propagation des maladies et ravageurs concernés et limiter les impacts que ceux-ci pourraient avoir sur la filière viticole en Pays-de-la-Loire.
La lutte contre les organismes réglementés et émergents est l'affaire de tous ! Renseignez-vous pour pouvoir signaler tout symptôme suspect sur votre vignoble.

Retrouvez nous au SIVAL pour parler de la surveillance de organismes réglementés émergents !

Prophylaxie

Rappel des règles de prophylaxie que vous pouvez mettre en place pendant l'hiver pour lutter contre les maladies et ravageurs de la vigne.

• Excoriose

Au moment de la taille, le repérage et l'élimination (sortie de la parcelle) des sarments portant des lésions permet de réduire l'inoculum de la maladie présent sur la parcelle et d'éviter une partie des contaminations au printemps.

• Black rot

Éliminer (et sortir) les grains et grappes desséchées (momies) présentes sur les souches au cours de la taille permet de réduire l'inoculum. Le travail du sol après la taille enfouit les sarments atteints et a le même effet.

• Mildiou, oïdium, botrytis

Raisonner la fertilisation permet d'éviter tout excès de vigueur favorable au développement de ces maladies.

• Esca

La pratique d'une taille respectueuse des flux de sève et la limitation des plaies de taille permet de limiter l'incidence de l'ESCA sur les vignobles.
Le curetage ou le recepage des ceps permet d'allonger leur durée de vie.

• Court noué, pourridié, sècheresse, Esca

Le repos du sol entre arrachage et plantation est primordial. Il est important de bien se renseigner avant une plantation sur les points à surveiller et les étapes à ne pas manquer.

Source : S. Debuissy, CAPDL

Symptômes d'excoriose

Source : F. Banctel, CAPDL

ESCA forme lente

Biodiversité et auxiliaires

Abeille – Source : M. Jehanno, CAPDL

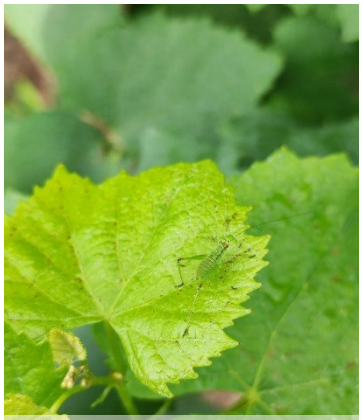
Larve de sauterelle ; auxiliaire – Source : N. Brochard, vititec conseils

Chrysope ; auxiliaire – Source : F. Chauvet, CAMN

Larve de syrphe ; auxiliaire– Source : C. Boucton, CAPDL

Syrphe ; auxiliaire – Source : C. Bregeon, CAPDL

Notes nationales biodiversité

RESEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2023 PAYS DE LA LOIRE

Rédacteur : Pauline ARDOIS – CAPDL - pauline.ardois@pl.chambagri.fr

Directeur de publication : Denis Laizé - président du comité régional de surveillance biologique du territoire

Groupe technique restreint : ATV 49 - CAPDL - Caves de la Loire - IFV - Syndicat Saumur-Champigny - Viti-Tec Conseils

Observateurs : ATV 49 - Bellanné - CAMN - CAPDL - CAPL - Caves de la Loire - Caves Robert et Marcel - GDV 72 - LPA Montreuil-Bellay - LVVD - Polleniz - SCPA - Viti-Tec Conseils

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CAPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.

Action copilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto.